

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

CANTON D'EPINAY SOUS SENART

MAIRIE DE QUINCY-SOUS-SENART

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUTUALISATION DE SERVICES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 6 MARS 2023**

OBJET : N° 4

**Vote des contributions
fiscalisées**

date de convocation :
28 février 2023

date d'affichage :
28 février 2023

Nombre de délégués
en exercice : 8

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

L'an deux mille vingt-trois le six mars à dix-huit heures, le Syndicat Intercommunal de Mutualisation de Services, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Boussy-Saint-Antoine,

Etaient présents les délégués ci-après :

BOUSSY-SAINT-ANTOINE

MEMBRES TITULAIRES

M. Romain COLAS, maire
Mme Christine COTTE, 1^{ère} adjointe au maire
M. Sébastien CEAUX, 4^{ème} adjoint au maire
Mme Meriem RAFRAFI, 5^{ème} adjointe au maire

QUINCY-SOUS-SENART

MEMBRES TITULAIRES

Mme Christine GARNIER, maire
Mme Danielle COUVREUX, 8^{ème} adjoint au maire
M. Fabien FOURNIER, conseiller municipal
M. Jacky GERARD, 5^{ème} adjoint au maire

Secrétaire de séance : Mme Christine COTTE

Objet n° 4 : Vote des contributions fiscalisées

VU le Budget 2023, le syndicat doit être financé par les communes membres par des contributions budgétaires et des contributions fiscalisées.

VU le montant appelé des contributions fiscalisées qui s'élève à 867 136,96 €. Ces contributions sont calculées en fonction :

- du résultat de l'exercice 2022 réparti par rapport au nombre d'habitants de la même année
- de la répartition des contrats de ménages entre les communes membres
- de la répartition des dépenses de fonctionnement (hors contrats de ménages) par rapport au nombre d'habitants 2023

	CONTRIBUTIONS FISCALISEES		
	QUINCY-SOUS-SENART	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	TOTAL
FONCTIONNEMENT	364 464,04	308 389,70	672 853,74
CONTRATS	259 000,00	187 400,00	446 400,00
DEDUCTION RESULTAT	136 233,09	115 883,69	252 116,78
TOTAL A FISCALISER	487 230,95	379 906,01	867 136,96

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les contributions fiscalisées pour l'exercice 2023 comme suit :

CONTRIBUTIONS FISCALISEES		
QUINCY-SOUS-SENART	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	TOTAL
487 230,95	379 906,01	867 136,96

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.



Présidente

Christine GARNIER

Le secrétaire de séance

Christine COTTE